

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division
des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Solution d'achats électroniques du	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131350/A	Amendment No. - N° modif. 016
Client Reference No. - N° de référence du client 20131350	Date 2014-11-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XN-111-27555	
File No. - N° de dossier 111xn.EN578-131350	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-26	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Moore, Karen	Buyer Id - Id de l'acheteur 111xn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1410 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-131350/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131350

Amd. No. - N° de la modif.

016

File No. - N° du dossier

111xnEN578-131350

Buyer ID - Id de l'acheteur

111xn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir ci-joint.

Lettre d'intérêt**Modification de sollicitation 16****But:**

A) Répondre aux questions relatives à la LI.

Questions et réponses**QUESTION 152**

Nous aimerions poser les questions suivantes pour faire suite aux modifications de la LI :

A. Pouvez-vous confirmer que la date de clôture de la LI est prévue le 26 novembre, moment auquel l'étape d'engagement de l'industrie du processus de demande de soumissions devrait prendre fin?

B. L'État serait-il en mesure de fournir des précisions sur la portée de l'Invitation à se qualifier (ISQ)? L'État demandera-t-il aux fournisseurs de fournir une solution complète à ce stade-là, ou est-ce que les fournisseurs de services et les fournisseurs de logiciels pourront se qualifier indépendamment les uns des autres? Nous sommes préoccupés du fait qu'en ne comprenant pas clairement le processus et la portée de l'ISQ, nous ne disposerons pas de suffisamment de renseignements pour décider s'il faut établir ou non un partenariat avec un autre fournisseur. Bien entendu, si nous ne menons pas de discussions, ne prenons pas de décisions ou n'établissons pas d'ententes dans les délais voulus pour établir un partenariat, nous risquons de ne pas pouvoir nous qualifier. En d'autres mots, nous ne croyons pas disposer de suffisamment de renseignements pour prendre des décisions clés, ce qui risque de nuire à notre capacité de répondre adéquatement à l'ISQ.

C. Nous croyons comprendre que l'État a abordé une question sur l'établissement de coentreprises avec des fournisseurs qualifiés après l'étape de l'ISQ, mais encore là, nous sommes préoccupés du fait que cela limiterait sérieusement nos options par rapport aux fournisseurs qui ont réussi à se qualifier pour leur propre compte pendant le processus d'ISQ, ce qui nuirait à notre capacité d'établir des partenariats efficaces. En revanche, si nous avons une meilleure idée de la portée de l'ISQ au préalable, nous pourrions mieux déterminer si nous pouvons nous qualifier pour notre propre compte ou établir des ententes de partenariat appropriées avec un autre fournisseur et nous en tenir au partenariat en question pour travailler en réponse à la DP provisoire.

RÉPONSE 152

A. Conformément à la modification no 012 de la LI, changement 11, la date de clôture de la LI est le 26 novembre 2014. Oui, lorsque la LI prend fin, l'étape d'engagement de l'industrie prend fin également.

B. De plus amples détails concernant la portée de l'ISQ seront diffusés lors de sa publication. Les critères obligatoires prévus dans le cadre de l'ISQ sont précisés à la question et réponse 150, modification no 014 de la LI. Tous les fournisseurs qui respectent les exigences de l'ISQ, peu importe s'ils sont des fournisseurs de services ou de logiciels, deviendront des fournisseurs qualifiés. Dès la publication de l'ISQ, les questions ou les préoccupations des fournisseurs au sujet des exigences de l'ISQ devraient être transmises à l'autorité contractante et on y répondra pendant la période de l'ISQ.

C. Conformément à la question et réponse 149, modification no 014 de la LI, ainsi qu'au changement 13, les fournisseurs qui se qualifient pendant l'étape de l'ISQ (fournisseurs qualifiés) auront l'option d'établir des ententes de partenariat pour l'étape de la DP (coentreprises, arrangements en matière de sous-traitance, etc.) avec des fournisseurs qui ne sont pas qualifiés, ou avec d'autres fournisseurs qualifiés.

QUESTION 153

[Cette question a été posée pendant la Journée de l'industrie.] Quels aspects clés le GC tente-t-il de régler au moyen de cette nouvelle solution?

RÉPONSE 153

Le haut niveau d'approvisionnements qui correspondent à des transactions de faible valeur constitue l'un des aspects que le GC tente de traiter, du fait qu'un agent d'approvisionnement doit y consacrer considérablement de temps et d'efforts. Grâce à une technologie améliorée permettant d'automatiser un plus grand nombre de transactions à faible valeur, l'agent d'approvisionnement peut mettre l'accent sur des approvisionnements plus stratégiques. Le deuxième aspect consiste à fournir à ces professionnels de l'approvisionnement les outils de sélection stratégique des fournisseurs dont ils ont besoin pour gérer les approvisionnements stratégiques tout au long de leur cycle de vie.

QUESTION 154

[Cette question a été posée pendant la Journée de l'industrie.] En ce qui concerne le cycle opérationnel du Système de gestion financière dont il est question à la diapositive 4 de l'exposé présenté par M. Séguin, est-ce que l'on privilégie le SAP pour le no 7 : Approvisionnement, le no 8 : Traitement de la commande et le no 9 Facturation, rapprochement?

RÉPONSE 154

La saisie des valeurs financières du processus d'approvisionnement se fait au moyen des systèmes de gestion financière (SGF) du GC. On s'attend à ce que la nouvelle solution d'achats électroniques soit compatible avec la future solution pangouvernementale du SAP.

QUESTION 155

Comment appliquez-vous les ententes-cadres dans votre organisation?

RÉPONSE 155

Les détails au sujet du processus d'approvisionnement du GC et des ententes-cadres connexes (offres à commandes et arrangements en matière d'approvisionnement) peuvent être consultés sur le site Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), à l'adresse : <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/le-processus-d-approvisionnement>.

QUESTION 156

Disposez-vous d'une structure de gouvernance de la TI?

RÉPONSE 156

Oui, les transformations opérationnelles appuyées par les TI de TPSGC sont régies par le Système national de gestion de projet.

De plus amples détails à ce sujet figurent sur le site Web de TPSGC, à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/sngp-npms/ti-it/poativc-itfv-fra.html>.

QUESTION 157

- a. Comment le gouvernement du Canada prévoit-il déterminer le fournisseur le plus approprié pour une solution? Comptera-t-il sur l'analyse indépendante de publications comme le rapport Gartner? Demandra-t-il aux fournisseurs de réaliser une validation de principe, combinera-t-il ces deux éléments ou utilisera-t-il des processus complètement différents?
- b. Quelle type de pondération le gouvernement du Canada prévoit-il appliquer?

RÉPONSE 157

- a. Veuillez consulter la question et réponse 13 de la modification no 008 de la LI.
- b. Les détails relatifs à la pondération des critères d'évaluation seront fournis dans le cadre de futures étapes du processus d'approvisionnement.

QUESTION 158

Le GC examinera-t-il une composante de proposition de valeur pour l'approche d'approvisionnement éclairé?

RÉPONSE 158

Même si le GC étudie l'incidence d'améliorer l'accès aux occasions de marchés pour les entreprises canadiennes dans le cadre du pilier « Retombées pour la population canadienne » de l'initiative d'approvisionnement éclairé, on ne prévoit pas inclure une composante de proposition de valeur dans la méthode d'évaluation.

QUESTION 159

TPSGC continuera-t-il d'avoir un cadre de gestion des biens et services en place?

RÉPONSE 159

Oui. Les détails concernant la Politique de gestion des biens et des services et le cadre connexe de TPSGC peuvent être consultés à l'adresse :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/avis-relatifs-aux-politiques/AP-92>

QUESTION 160

Une présentation au Conseil du Trésor portant sur les programmes est-elle requise avant la diffusion d'une DP provisoire?

RÉPONSE 160

Certaines exigences sont prévues à la Politique sur la gestion des projets du GC en fonction de la complexité du projet, en ce qui concerne les pouvoirs d'approbation, incluant la nécessité de présenter une présentation au Conseil du Trésor aux fins d'approbation du projet. TPSGC ne prévoit pas pour l'instant avoir besoin d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor avant de diffuser la DPP.

QUESTION 161

Prévoyez-vous obtenir l'approbation préliminaire du projet (APP) auprès du Conseil du Trésor?

RÉPONSE 161

Veuillez consulter la question et réponse no 160 de la présente modification de la LI.

QUESTION 162

Avez-vous envisagé d'autres sites de référence ou d'autres initiatives intéressantes ou semblables à votre besoin?

RÉPONSE 162

Oui, veuillez consulter la question et réponse 16, modification no 008 de la LI.

QUESTION 163

A-t-on réservé des fonds à ces fins ou s'agit-il d'un modèle d'autofinancement?

RÉPONSE 163

Le GC étudie actuellement le budget et le modèle de financement prévus dans le cadre de ce besoin. Veuillez également consulter la question et réponse 67, modification no 009, de la LI.

QUESTION 164

Pouvez-vous définir la portée des ententes-cadres du GC?

RÉPONSE 164

Veuillez consulter la question et réponse 155 de la présente modification de la LI.

QUESTION 165

Discutez-vous avec d'autres organisations gouvernementales à l'extérieur du GC concernant l'approvisionnement électronique?

RÉPONSE 165

Consulter la question et réponse no 162 de la présente modification de la LI. Si les fournisseurs connaissent des initiatives dans d'autres administrations qui pourraient être bénéfiques pour le GC, nous les encourageons à inclure les renseignements contextuels dans leurs commentaires au GC.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.